



DEPARTEMENT
DE L'AVEYRON

Commune D'ESTAING

EXTRAIT du REGISTRE Des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL D'ESTAING

Séance du 29 janvier 2024
DL2024-01-01

L'an deux mille vingt-quatre le vingt-neuf janvier à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Estaing, dûment convoqué le vingt-cinq janvier, s'est réuni en session ordinaire à la salle du conseil, sous la présidence de Nathalie COUSERAN, Maire.

Membres en exercice : 10	<u>Présents</u> : COUSERAN Nathalie, BRUNET Philippe, PRADALIER Jean, DIAS Dimitri, MARC Chantal, MOMMEJA Gisèle, AYGALLENQ Françoise, PAGES Christine, ALAUX Bernard.
Quorum : 6	
Membres présents : 9	
Suffrages exprimés : 10	
<u>Votes</u> :	<u>Excusés ayant donné pouvoir</u> : à REGIS Jean-Pierre à MOMMEJA Gisèle
Pour : 10	
Contre : 0	<u>Secrétaire de séance</u> : BRUNET Philippe
Abstention : 0	

Objet : Aménagement du camping municipal de la Chantellerie – plan de financement prévisionnel

Vu la délibération du 21 avril 2023 retenant l'équipe de maîtrise d'œuvre pour le projet d'aménagement du camping municipal de la Chantellerie et ses abords,
Vu la présentation de l'esquisse du projet,
Vu les réunions de travail avec l'équipe de maîtrise d'œuvre,
Vu la délibération 6 décembre 2022 autorisant un emprunt de 220 000 € auprès du crédit agricole,
Vu la mise à jour des éléments financiers,

Madame le Maire présente au conseil le plan de financement prévisionnel suivant :

	HT
Travaux camping	930 000 €
Travaux vallon d'animation - aire de loisirs	70 000 €
Travaux	1 000 000 €
Honoraires	68 900 €
COUT TOTAL OPERATION	1 068 900 €
	1 282 680 € TTC
Subventions :	
FEDER	32% 320 000 €
Etat - FNADT	14.58% 150 000 €
Etat - DETR 2024	25% 267 225 €
Le Département - camping	enveloppe maxi 90 000 €
Le Département - aire loisirs	25% 17 500 €
Fond de Concours CCCLT	10 000 €
Total Subventions	854 725 €
% total subventions / total dépenses HT	79.96%
Emprunt	220 000 €
Autofinancement TTC	207 955 €

Accusé de réception en préfecture
012-211200985-20240129-202401_01-DE
Reçu le 01/02/2024

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- D'approuver le plan de financement prévisionnel présenté,
- D'autoriser Madame le Maire a solliciter les financeurs susmentionnés,
- D'autoriser Madame le Maire a signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente décision.

Ainsi fait et délibéré, les jours et mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme

Le secrétaire de séance, Philippe BRUNET



Le Maire, Nathalie COUSERAN



Certifié exécutoire

Transmis à la Préfecture et publié le

01 FEV. 2024

Délais et voie de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://telerecours.fr>